



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

roms

Question écrite n° 90420

## Texte de la question

M. Jean-Yves Le Déaut attire l'attention de M. le ministre de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire sur les conditions d'expulsion des populations roms. Sur les ondes d'une radio nationale, les avocats de plusieurs personnes roms expulsées ont assuré que certains formulaires d'expulsion avaient été pré-remplis, alors que l'expulsion du territoire national, nominative, ne devrait intervenir qu'après un examen au cas par cas. D'ailleurs, le Gouvernement avait promis que, dans le cadre de l'expulsion des roms, chaque cas de reconduite à la frontière serait examiné et motivé de façon individuelle, au cas par cas. L'existence de formulaires pré-remplis tendrait à montrer que tel n'a pas été le cas. Aussi souhaite-t-il savoir si le Gouvernement confirme que certains formulaires ont bien été pré-remplis.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Yves Le Déaut](#)

**Circonscription :** Meurthe-et-Moselle (6<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 90420

**Rubrique :** Étrangers

**Ministère interrogé :** Immigration, intégration, identité nationale et développement solidaire

**Ministère attributaire :** Intérieur

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 12 octobre 2010, page 11084

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)